RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

**A LA FOURCHETTE DES ARENES**

**Société à responsabilité limitée unipersonnelle**
**au capital de 7 622,45 euros**
**Siège social : 19 Rue de l'Aspic**
**30000 NIMES**
**399 165 166 RCS NIMES**

# PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 3 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le trois décembre,
A neuf heures,

La Société MOOA HOLDING, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 4 000 euros, ayant son siège social 9 Rue Fresque 30820 CAVEIRAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 815 009 808 RCS NIMES, représentée par Monsieur Alexandre BOUCHET en sa qualité de Gérant,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 15,24 euros composant le capital social de la Société A LA FOURCHETTE DES ARENES,

Associée Unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Prorogation de la durée de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

## PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir constaté que la durée de la Société arrivait à expiration le 14 décembre 2019 et statuant conformément aux dispositions de l'article 1844-6 du Code civil, décide de proroger la durée de la Société de 74 années à compter du 14 décembre 2019, soit jusqu'au 14 décembre 2093, et, en conséquence, de modifier l'article 6 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

[redacted]

ARTICLE 6 - DURÉE

*Début de l'article inchangé*

"La durée de la Société a été prorogée de 74 années par décision de l'Associée Unique en date du 3 décembre 2018 et expirera le 14 décembre 2093, sauf prorogation ou dissolution anticipée."

**DEUXIEME DÉCISION**

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique

La société MOOA HOLDING
Représentée par Alexandre BOUCHET

[redacted]

[redacted]

Le 03/06/2025 Dossier 2025 00032913, référence 3004P01 2025 A 01674
Enregistrement : 375 € Penalités : 95 €
Total liquidé : Quatre cent soixante-dix Euros
Montant reçu : Quatre cent soixante-dix Euros

[redacted]